

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 19 octobre 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°22

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Haon-le-Châtel (Loire) et création corrélative de celle de Renaison (Loire).

*Du 21 septembre 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Haon-le-Châtel (Loire) et création corrélative de celle de Renaison (Loire).**

*Du 21 septembre 2009*

NOR D E F G 0 9 5 2 4 1 8 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°40 du 19 octobre 2009, texte 22.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Saint-Haon-le-Châtel (Loire) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Corrélativement, la brigade territoriale de Renaison (Loire) est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Renaison exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Saint-Haon-le-Châtel	Ambierle	
	Arcon	
	Les Noës	
	Pouilly-les-Nonains	
	Renaison	
	Saint-Alban-les-Eaux	(dissolution)
	Saint-André-d'Apchon	
	Saint-Haon-le-Châtel	
	Saint-Haon-le-Vieux	
	Saint-Léger-sur-Roanne	
	Saint-Rirand	
	Saint-Romain-la-Motte	
Renaison		Ambierle
		Arcon
		Les Noës
		Pouilly-les-Nonains
		Renaison
	(création)	Saint-Alban-les-Eaux
		Saint-André-d'Apchon
		Saint-Haon-le-Châtel
		Saint-Haon-le-Vieux
		Saint-Léger-sur-Roanne
		Saint-Rirand
		Saint-Romain-la-Motte